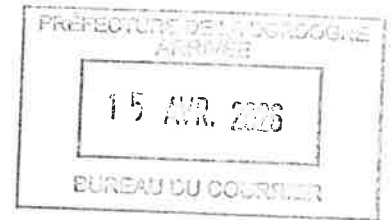


# ARRÊTÉS



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58, Avenue Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU**

## **ARRETE DU PRESIDENT n° 2026-09 portant délégation de fonction à Monsieur Daniel BARIL Troisième Vice-Président**

**Le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir,**

*Vu* l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales,

*Vu* le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire du 09 avril 2026,

*Vu* le procès-verbal de l'élection du Président de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir du 9 avril 2026,

*Vu* le procès-verbal portant élection des vice-présidents de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir du 9 avril 2026,

**Considérant** que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de fonction et de signature à Monsieur Daniel BARIL, Troisième Vice-Président,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

A compter du 10 avril 2026, délégation de fonction est accordée à **Monsieur Daniel BARIL, Troisième Vice-Président** déléguée à

#### ***Stratégie d'aménagement durable et habitat***

pour les questions relatives à

l'Urbanisme et la planification, le suivi et pilotage des documents d'urbanisme, les procédures d'évolution des documents d'urbanisme, (PLUI et SCOT) et l'habitat



# ARRÊTÉS

## ARTICLE 2 :

Dans ce cadre et dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, délégation lui est accordée pour signer les documents suivants :

### Service ADS :

Conventions et avenants aux conventions avec les communes au titre de la mutualisation du service ADS

### Planification :

- courriers aux administrés
- courriers aux Maires
- courrier transmission de l'avis de la CCTHPN en tant que PPA à une collectivité lors d'une consultation
- courrier dans le cadre de l'évolution d'un document d'urbanisme, de la procédure du PLUi
- courrier réponse aux administrés dans le cadre de l'élaboration du PLUi ou évolution de documents d'urbanisme
- convocation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- convocation des Maires/élus dans le cadre de procédures d'élaboration du PLUi ou d'évolution de document d'urbanisme
- courrier aux Bureaux d'études, partenaires institutionnels
- procès verbaux
- courrier saisine Tribunal Administratif dans le cadre d'une demande de nomination d'un commissaire enquêteur
- ouverture, cloture et pagination des registres dans le cadre de concertation
- ouverture, cloture et pagination des registres dans le cadre d'enquête publique
- certificat d'affichage dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi et de l'évolution des documents d'urbanisme

### PDA :

- courriers aux différents partenaires dont l'Architecte des Bâtiments de France
- courriers Bureaux d'Etudes
- courriers procédures (à définir en lien avec le PLUi)
- convocations réunions

Convocation aux réunions annuelles secrétaires/élus du territoire ou autres réunions à thème Dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' :

- les mandats administratifs Ma Prime Rénov'
- les conventions Mon Accompagnateur Rénov' et avenants
- les fiches navettes CCTHPN avec le responsable de Pôle
- les attestations de travaux MPR' (devis et factures)
- les attestations de conformité
- les rapports d'accompagnement MAR'.

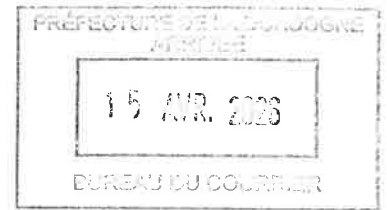
Dans le cadre des situations de périls :

- les courriers de saisine du Tribunal Administratif,
- les courriers d'information de procédure au propriétaire,
- le Cerfa 11194-06 de demande de renseignements fonciers,
- le courrier de mise en demeure dans le cadre d'une procédure ordinaire,
- le courrier d'information de délai expiré et intervention d'office,
- et toutes autres conventions inhérentes à la thématique.



Communauté de Communes  
**Terrassonnais**  
Haut Périgord Noir

# ARRÊTÉS



Convocation à la commission thématique dont il a la charge et signature des PV des commissions


## ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés, notifié au délégataire et dont une ampliation sera, par ailleurs, transmise à :

- La sous-préfecture de Sarlat-la-Canéda,
- La trésorerie de Sarlat-la-Canéda.

Fait à Terrasson-Lavilledieu le 10 avril 2026

Le Président,

  
Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

**Haut Périgord Noir**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, y compris depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis au représentant de l'Etat le :

**1 5 AVR. 2026**

Arrêté certifié mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes le :

**1 5 AVR. 2026**

Notifié à l'intéressé le :

**1 5 AVR. 2026**

